

LÉGISLATIVES 2026

# Aucun dossier de candidature encore déposé à la CENA



PRIX:500F

N°00916 DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

# La Primeur

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE ET DE PUBLICITÉ PARAISSANT AU BÉNIN - 8È ANNÉE - ISSN 1840-930X - N°:343-20/HAAC/CLC/SG/SGA/DAJDC/SDC/SCS

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

# 90 députés valident la modification de la Loi

*«Notre pays avance et aucun sacrifice ne sera de trop pour lui garantir une démocratie exemplaire, forte et durable !», Louis G. Vlavonou*



CFPO MIMAN-BÉNIN

**43 jeunes reçoivent des kits d'installation**



RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC DE L'ÉTAT AU BÉNIN

**993 candidats passent les épreuves pour 117 places disponibles**



FORCES ARMÉES BÉNINOISES

**73 nouveaux Officiers consacrés**

## LÉGISLATIVES 2026

**Aucun dossier de candidature encore déposé à la CENA**

**Deux jours se sont écoulés depuis le lancement de la réception des déclarations de candidatures par la Commission électorale nationale autonome (CENA). Et aucune formation politique ne s'est encore présentée. La phase de dépôt, lancée officiellement le samedi 15 novembre 2025, se déroule jusqu'au mercredi 19 novembre 2025, à minuit.**

**L**e président de l'institution, Saccia Lafia, avait rappelé les règles du jeu la veille du

démarrage. Les partis doivent déposer 109 candidatures chacun (85 titulaires et leurs suppléants, plus 24 candidatures féminines). Il a insisté sur le respect des articles 38 à 43 du Code électoral, qui définissent les pièces obligatoires à soumettre. La CENA note aussi qu'en vertu de l'article 41 et de l'article 174 du Code électoral, un changement de candidat ne peut intervenir que si un candidat est décédé ou si une candidature figure sur plusieurs listes. Même si aucun dossier n'a été enregistré, les équipes de

la CENA restent pleinement mobilisées. Elles attendent encore les délégations mandatées des partis politiques pour procéder à la réception et à l'enregistrement des candidatures au siège de l'institution.

Pour le Président Saccia Lafia, l'engagement de la CENA est sans faille. Il promet que toutes les dispositions sont prises pour garantir la bonne recevabilité des dossiers, dans le strict respect des prescriptions légales. Le dépôt des dossiers prend fin le 19 novembre 2025 prochain.

**La Primeur**

Dépôt légal N°10935 du 26-12-18. Bibliothèque nationale du Bénin, 4<sup>e</sup> trimestre.

ISSN 1840-930x-enregistré: n°343-20/ HAAC/CLC/SG/SGA/DAJDC/SDC/SCS

**ÉDITÉ PAR :**  
LA PRIMEUR COMMUNICATION

**N° RCCM :**  
RB/COT/20 A 56979

**IFU :**  
0202011402743

**SIÈGE NATIONAL :**  
Parcelle G, Lot N°2135 Mènontin, Pavés «La santé N°1» à Côté de la pharmacie Kindonou premier immeuble à étage après le carrefour-Cotonou, Littoral - Bénin,

**Contacts:** (00229) 96 11 35 32- 95 60 29 31

**N° Compte Bancaire:** 01003-000815124101-64 Coris Bank International

**E-mail:** laprimeur2018@gmail.com ou adhiscom454@gmail.com

**PROMOTEUR:**  
Adam HOUETENON  
**DIRECTEUR DE PUBLICATION:**  
Sergino LOKOSSOU

**RÉDACTEUR EN CHEF:**  
Latifou Boni  
**SECRETAIRE DE REDACTION**  
Latifou BONI

**REDACTION :**  
Primael AHOUANNOU  
Micheline SINABEROGUI  
Gael ADIGLA

**GRAPHISME :**  
Adam HOUETENON  
(00229) 96 11 35 32 /95 60 29 31

**SERVICE COMMERCIAL :**  
TIAMIOUT Nafissatou  
(00229) 97 52 09 76

**SITE WEB :**  
LAPRIMEUR.BJ

## RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

**90 députés valident la modification de la Loi fondamentale**

**L**es députés de la neuvième législature ont adopté, vendredi 14 novembre 2025, la loi n°2025-20 portant révision de la Constitution du 11 décembre 1990. Le vote s'est tenu au Palais des gouverneurs, à Porto-Novo. Au terme d'un scrutin secret, 90 députés se sont prononcés en faveur du texte. Dix-neuf ont voté contre. Aucun député ne s'est abstenu. Avant l'exa-



ont procédé au vote final sur le fond. Au total, 15 articles ont été créés et 18 autres modifiés.

**Les principaux changements**

Le mandat présidentiel passe à 7 ans renouvelable une seule fois, selon le nouvel article 42. Nul ne pourra exercer plus de deux mandats dans sa vie. Le Parlement devient bicaméral. L'Assemblée nationale et le Sénat exercent désormais ensemble le pouvoir législatif et le contrôle de l'action gouvernementale.

La durée du mandat des députés est alignée sur celle du chef de l'État à 7 ans. La loi introduit également la perte automatique du mandat pour tout député qui quitte la formation politique ayant porté sa candidature. Les maires et conseillers communaux voient aussi leur mandat fixé à 7 ans renouvelables.

men et le vote, le président de l'Assemblée nationale, Louis Gbèhounou Vlavonou, a demandé aux parlementaires de conduire les travaux avec reconnaissance du moment. Il a rappelé que la Constitution est le socle de la démocratie béninoise. Elle doit évoluer en fonction du contexte national, a-t-il expliqué, mais dans un esprit de stabilité.

Cette adoption conforme aux exigences de la Loi fondamentale. L'article 154 de la Constitution fixe les conditions d'une révision. Toute proposition doit réunir au moins les trois quarts des députés pour être adoptée. Après un premier vote portant sur la prise en considération du texte, approuvée par 87 voix contre 22, les élus



Le Sénat, nouvelle institution, aura pour mission de contribuer à la préservation de l'unité du pays, de la paix et de la démocratie. Il interviendra dans la régulation de la vie politique. Ses membres seront appelés sénateurs.

**SUITE À LA PAGE 4**

## SUITE DE LA PAGE 3

À l'issue du vote, le président Vlavonou a déclaré que le Parlement venait de « tourner une nouvelle page de la vie insti-

tutionnelle du pays ». Il a salué la participation de toutes les tendances représentées à l'Hémicycle. Selon le président de l'Assemblée, le vote

ouvre une phase nouvelle pour l'organisation et le fonctionnement des institutions.

Les promoteurs de la

réforme Assan Seibou et Aké Natonde estiment qu'elle permettra d'améliorer la gouvernance et d'assurer une meilleure continuité des poli-

tiques publiques.

Après lecture du résultat du scrutin, le président de séance a suspendu les travaux.

## DÉCLARATION DU PRÉSIDENT LOUIS GBÈHOUNOU VLAVONOU

### *« Notre pays avance et aucun sacrifice ne sera de trop pour lui garantir une démocratie exemplaire, forte et durable ! »*

« Ce vendredi 14 novembre 2025, notre Parlement a écrit une nouvelle page de l'histoire institutionnelle de notre pays. Par 90 voix pour et 19 contre, mes collègues députés de la 9e législature et moi-même avons adopté la loi N°2025-20 du 14 novembre 2025 portant modification de la loi N° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin révisée par la loi N° 2019-40 du 07 novembre 2019.

blique.

#### Entre autres :

- Un mandat présidentiel réorganisé, désormais fixé à 7 ans renouvelable une seule fois, afin de favoriser la visibilité de l'action publique tout en préservant l'alternance démocratique.
- Un Parlement bicaméral composé de l'Assemblée nationale

et du Sénat. Les deux chambres travailleront ensemble pour un meilleur équilibre institutionnel, un contrôle renforcé et une gouvernance plus concertée.

- Un mandat parlementaire modernisé : le mandat des députés passe à 7 ans, avec un dispositif clair pour lutter contre la transhumance po-

litique et renforcer la loyauté envers les électeurs.

- Un Sénat garant de la stabilité nationale : véritable institution de régulation politique, chargé de veiller aux fondements de l'unité, de la paix, de la démocratie et du développement.

En ma qualité de Président de l'Assemblée nationale, je me-

sure l'importance des responsabilités qui nous incombent et réaffirme notre volonté de poursuivre, avec détermination, les réformes indispensables à la modernisation de l'État et au progrès du peuple béninois.

Notre pays avance et aucun sacrifice ne sera de trop pour lui garantir une démocratie exemplaire, forte et durable ! »

Je salue ici le sens élevé de responsabilité, la profondeur des débats, ainsi que la capacité de nos collègues, mouvanciers comme opposants, à placer l'intérêt supérieur de la Nation au-dessus de toutes considérations partisanes.

La présente réforme est porteuse d'innovations majeures, pensées pour renforcer la stabilité, la transparence, l'efficacité des institutions et la vitalité démocratique de notre Répu-



## FORCES ARMÉES BÉNINOISES

## 73 nouveaux Officiers consacrés

**La 17ème promotion d'élèves Officiers de l'École Nationale des Officiers de Toffo change dès le vendredi 14 novembre 2025 de statut. D'élèves Officiers ils deviennent des Officiers confirmés avec de nouvelles responsabilités et devoirs.**

**La cérémonie de consécration suivie du baptême de la 18ème promotion du cours de formation initiale d'Officiers en première année a été présidée par le Ministre délégué auprès du Président de la République chargé de la défense nationale, Monsieur Alain Fortunet NOUATIN avec à ses côtés tout le haut Commandement militaire dirigé par le Général de division Fructueux GBAGUIDI, Chef d'État-Major Général des Forces Armées Béninoises et un parterre d'invités.**

**C**es jeunes Officiers, chefs de section présentés au public dans leurs habits d'apparat, viennent de différents pays, entre autres le Mali, le Niger, le Sénégal, le Tchad, le Sénégal ; Bénin soit au total 73 élèves Officiers. Pendant deux années académiques,



ils ont reçu des formations techniques sur les matériels en usage dans une section, la formation tactique, l'entraînement physique militaire la formation académique universitaire et quelques semaines d'immersion dans l'opération Mirador, opération de lutte

contre le terrorisme.

Plusieurs temps forts ont marqué la cérémonie. Nous retenons la remise des épaulettes de sous-lieutenant aux élèves de la 17ème promotion baptisée « Capitaine AGUEH Worou Ilyassou », la transmission du

drapeau à la 18ème promotion dénommée « BALOGOUN Ayeramou Pascal » puis la prestation de serment.

En effet, devant le Haut Commandement militaire et les parents, la promotion « Capitaine AGUEH Worou Ilyassou » a juré de défendre la patrie en tout temps avec courage honneur et loyauté jusqu'au sacrifice suprême. Le Commandant ENO, le Lieutenant-Colonel Armel DEGUE a lancé à l'endroit de ses frères d'armes « vos ainés vous attendent sur le

terrain d'opération. Ils ont hâte de vous avoir à leurs côtés. Vous serez pour eux un ouf de soulagement. Un officier à des obligations pour sa Nation ». Un défilé des promotions a mis un terme à la cérémonie.

Rappelons que c'est la caserne militaire d'Allada assez réjouissante qui a abrité cet évènement. Car ce même jour, le Chef d'État-Major de la Garde nationale, le Colonel Faizou GOMINA et ses éléments ont clôturé les festivités marquant la 3ème édition de la journée du soldat de la Garde nationale.

## FUSION POLITIQUE

## Renaissance Nationale rejoint l'UP le Renouveau

**Ce mercredi 12 novembre 2025 à Cotonou, le Prof. Joseph Fifamin DJOGBÉNOU, Président de l'Union Progressiste le Renouveau, a reçu une forte délégation du parti « Renaissance Nationale » pour la signature d'un protocole d'accord entérinant la fusion entre les deux formations politiques.**

**E**n effet, à l'issue du congrès extraordinaire du parti « Renaissance Nationale » tenu le 8 novembre 2025 à Dékoungbé

(Abomey-Calavi), sous la présidence effective de Madame Claudine Afiavi PRUDENCIO, il a été décidé à l'unanimité d'intégrer l'Union Progressiste le Renouveau. Cette décision entraîne l'adhésion automatique de l'ensemble des militantes et militants de la « Renaissance Nationale » à l'UP le Renouveau, marquant une nouvelle ère dans la dynamique d'unification des forces progressistes autour des valeurs de progrès, de solidarité et de responsabilité. Par cette intégration,



l'Union Progressiste le Renouveau s'enrichit d'une énergie renouvelée qu'elle mettra au service du développement national et de la consolidation de la majorité présidentielle.

Cette fusion symbolise un choix stratégique et responsable, porté par la volonté commune d'avancer ensemble vers la victoire électorale et le renforcement du projet politique commun.

## RECRUTEMENT DE 117 CONTRACTUELS DE L'ÉTAT

**Le gouvernement lance les épreuves pour un total de 993 candidats**

**Les Ministres Adidjatou MATHYS de la fonction publique, Véronique TOGNIFODÉ des affaires sociales, Eléonore YAYI LADEKAN de l'enseignement supérieur ainsi que la Ministre Conseillère Mariam DJAOUGA SACCA ont procédé, le samedi 15 novembre 2025, au lancement officiel des épreuves du concours de recrutement de 117 contractuels de droit public de l'État. La cérémonie s'est déroulée au CEG Sainte Rita à Cotonou, sous les regards des candidats et des équipes techniques mobilisées pour garantir le bon déroulement de cette étape décisive.**

Ce concours, organisé au profit du Minis-



tère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP), du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), et auquel participent 993

candidats, vise à renforcer les ressources humaines dans plusieurs domaines essentiels au fonctionnement de l'administration publique.

Les profils recherchés couvrent une diversité de compé-

tences, notamment des statisticiens, des informaticiens, des assistantes sociales ; des psychologues, des infirmiers, des professionnels de la restauration et de l'hôtellerie, des planificateurs, mais aussi des attachés de service administratif et financier.

En lançant les épreuves, les différentes ministères ont réaffirmé l'engagement du gouvernement à promouvoir une administration performante, dynamique et capable de répondre efficacement aux besoins des populations. Elles ont également salué l'enthousiasme des candidats et encouragé chacun à donner le meilleur de lui-même. Par ailleurs, les candidats ayant composé courant juillet 2025 pour le concours de recrutement de 172 agents au profit du Ministère de l'économie et des finances ont repris ledit concours car il y avait une disparité dans l'utilisation des calculatrices au niveau des différents centres de composition. Le gouvernement a donc décidé de reprendre le concours en mettant en relief l'égalité de chance à tous les candidats. Le gouvernement poursuit ainsi ses efforts pour moderniser l'appareil administratif et offrir des opportunités d'emploi transparentes et compétitives aux citoyens.



## ORDINATION ÉPISCOPALE :

**Le Président VLAVONOU apporte son soutien au nouvel Évêque Éric SOVIGUIDI**

**Nommé le 15 août 2025 Archevêque titulaire de Cerenza (Calabria) et nouveau Nonce apostolique près le Burkina Faso et le Niger, Éric Gnansounou SOVIGUIDI a fait son ordination épiscopale ce samedi 15 novembre 2025.**

C'était à l'occasion d'une grande célébration eucharistique à l'église Sacré-Cœur de Cotonou, dans le département du Littoral, en présence de plusieurs personnalités dont M. Olu-shegun ADJADI BAKARI, ministre des Affaires étrangères représentant le Chef de l'État empêché, Louis Gbehounou VLAVONOU, président de l'Assemblée nationale, et de nombreuses délégations venues de plusieurs pays de la sous-région.

Cette cérémonie, présidée par le Cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'État du pape Léon XIV, avec à ses côtés Mgr Fortunatus NWACHUKWU, Secrétaire de la section pour la pre-

mière évangélisation et les nouvelles Églises particulières au Dicastère pour l'Évangélisation des peuples, et Son Excellence Mgr Roger HOUNGBÉDJI, Archevêque métropolitain de Cotonou et Président en exercice de la Conférence épiscopale du Bénin, a été un moment de fortes émotions.

Après la salutation du consécrateur principal, le Cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'État de Sa Sainteté qui a d'ailleurs reconnu et salué les mérites de l'heureux du jour, l'ordinand a été présenté. Fort de ses 54 ans bien assumés et comblé des grâces de ses 27 années de sacerdoce, Mgr Éric SOVIGUIDI s'est engagé dès son enfance dans les mouvements paroissiaux et devient un jeune responsable dynamique auprès du père Alfred QUENUM, curé fondateur de Saint-Martin. C'est là qu'il découvre dans l'Église une école de lumière, de vérité et de service. Il répond à l'appel au sacerdoce et entre au

séminaire propédeutique en 1991 sous la direction de Mgr Barthélémy ADOUKONOU, de vénérée mémoire, puis poursuit sa formation au Grand Séminaire Saint-Gall de Ouidah.

Après son doctorat en droit canonique à l'Université pontificale grégorienne, il a été officiellement admis dans le service diplomatique du Saint-Siège le 1er juillet 2005, un tournant décisif de sa carrière au service de l'Église. Après les différentes étapes in-

dispensables à une ordination de cette envergure, Éric SOVIGUIDI a reçu l'épiscopat par l'imposition des mains de Son Eminence le Cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'État du Saint-Siège, et entre ainsi dans la noble mission au service de l'Église universelle. Ses premiers mots sont empreints de reconnaissance à Dieu : « ... Dieu est grand, Dieu est tout-puissant... » a-t-il lancé sous les ovations nourries de toute l'assistance. « ... Mon cœur déborde de joie et de reconnaissance

envers ce Dieu trois fois saint, ce Dieu toujours fidèle, lui qui m'a appelé à le servir et qui m'a soutenu à chaque étape. Oui, il est fidèle, celui qui nous a appelés... » a-t-il lâché par la suite.

Saluant la présence et le soutien du Président de l'Assemblée nationale, il a adressé des mots de remerciements à l'endroit de tous les invités, de sa famille, de ses amis, du clergé catholique et surtout les personnalités présentes.

COLL.EXT.



## CONSEIL DES MINISTRES

# Voici les grandes décisions

**Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 12 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement. Les décisions ci-après ont été prises :**

**I- Mesures normatives.**

Constitution du Parc national des Monts Kouffé - Wari Maro. Le Gouvernement a défini une politique de conservation des espaces naturels boisés à divers endroits du territoire national pour créer un réseau de zones protégées. C'est dans ce cadre qu'une étude de faisabilité a été commanditée sur la reclassification des forêts classées des Monts Kouffé et de Wari Maro en parc national.

Il en ressort que ce complexe forestier est encore bien conservé, dispose de ressources tant floristiques que fauniques pour lui conférer ce statut ; et que les populations, les dignitaires de même que les autorités locales des communes et villages riverains adhèrent à ce projet.

C'est pourquoi, en adoptant le présent décret, le Conseil a

instruit le ministre chargé du Développement durable d'en assurer l'application diligente.

**II- Communications.**  
**II-1. Acquisition de divers équipements au profit de centres hospitaliers.**

Cette opération vise à renforcer le plateau technique des unités d'imagerie médicale du Centre national hospitalier universitaire Hubert Koutoukou MAGA et du Centre hospitalier universitaire départemental du Borgou en les dotant de serveurs informatiques, de consoles de lecture et de consoles de post-traitement d'images, de robots graveurs, de négatoscopes ainsi

que d'un ensemble d'équipements de visioconférence.

Le but poursuivi est de moderniser la gestion et la diffusion des données médicales, sécuriser le flux des examens et, surtout, garantir l'accessibilité aux résultats dans un délai réduit. Ce faisant, la qualité de la prise en charge des patients et la performance du plateau technique hospitalier devraient être optimales.

Le Conseil s'est donc prononcé pour la contractualisation avec un groupement spécialisé en vue de l'acquisition et de la mise en service de ces équipements.

**II-2. Extension de l'hôpital de zone**

Allada-Toffo-Zè en vue de l'érection d'un service des grands brûlés. Depuis sa mise en exploitation, cet hôpital connaît une telle affluence dans sa fréquentation que sa capacité d'accueil est dépassée notamment au niveau des services de la pédiatrie et de la maternité. Dans le but d'apporter une réponse à cette préoccupation pour faire suite à l'autorisation du Conseil, les études techniques et de conception architecturale ont porté sur l'augmentation du nombre de lits de 65 actuellement à 150, l'érection du service des grands brûlés et celui de la traumatologie.

En effet, tenant

compte de la rerudescence des cas critiques de brûlés référés audit hôpital par suite d'accidents graves de la circulation, il apparaît nécessaire de disposer d'une unité de prise en charge des grands brûlés conforme aux normes internationales, afin de faire efficacement face à l'afflux de patients.

Enfin, il est noté que depuis l'ouverture de la zone industrielle de Glo-Djigbé, les résidents et le nombre de travailleurs connaissent un accroissement d'où les besoins supplémentaires en soins de santé.

Le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec une entreprise expérimentée aux



fins de réaliser ces aménagements devant faciliter la fonctionnalité optimale de cet hôpital.

### **II-3. Construction d'un village de vacances CLUB MED à Avlékété, dans la commune de Ouidah.**

C'est une composante du portefeuille de projets structurants destinés à développer le secteur hôtelier béninois en vue d'améliorer l'offre touristique. Il s'agit de créer un village haut de gamme sur une surface d'environ 25 ha avec une offre de restauration de qualité. Le complexe comprend 336 chambres dont 30 suites de haut standing, deux restaurants, quatre piscines, un SPA de marque internationale ainsi qu'un espace bien être. Y figurent également, des terrains de tennis, de padel et de multisports sans compter les activités nautiques.

Le Conseil a donc autorisé la contractualisation avec une entreprise qualifiée, les travaux devant être conduits dans un délai de deux ans.

### **III- Rencontres et manifestations internationales.**

Il a été retenu sous cette rubrique : la participation de notre pays aux instances statutaires ordinaires du Comité permanent In-

ter-Etats de Lutte contre la sécheresse dans le Sahel, respectivement du 11 au 13 novembre 2025 à Ouagadougou (Burkina-Faso) et le 25 novembre 2025 à N'Djamena (Tchad) ; puis l'organisation : d'une formation certifiante en "Responsabilité sociale en Santé" au Bénin, du 17 au 22 novembre 2025 ; du 1er congrès international de la Société béninoise de Santé au Travail du 1er au 4 décembre 2025.

### **IV- Mesures individuelles.**

Les nominations ci-après ont été prononcées :

Au ministère du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable

Inspecteur général du ministère : Monsieur Euloge ADDA  
Conseiller technique au Développement durable : Monsieur Constant HOUNDE-NOU

Au ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines

Directeur général de la Société béninoise des Infrastructures de l'Eau (SoBIE) S.A. : Monsieur Sylvain ADOKPO MIGAN.

**Fait à Cotonou, le 12 novembre 2025,**

**Le Secrétaire Général du Gouvernement,  
Edouard OUIN-OURO.**

## **RÉVISION DE LA CONSTITUTION DU BÉNIN**

### **Aristide Armand Adjibi salue la réforme et parle d'"avancée majeure"**

*Aristide Armand Adjibi, membre de la diaspora béninoise en France et militant de l'Union progressiste le Renouveau, exprime un soutien total à la révision de la Constitution adoptée hier, samedi 15 novembre 2025. Il voit dans ce vote une étape déterminante pour la stabilité et la modernisation du pays.*

Il présente la révision comme une réforme profonde, conçue pour durer et pour préparer l'avenir institutionnel du pays. Il affirme que tout militant engagé ne peut rester indifférent face à ce qu'il qualifie d'évolution majeure.

Pour conclure, il estime que cette réforme consolide les institutions et ouvre un nouveau cycle politique. Il affirme que « le Bénin gagne encore », tout en appelant les acteurs politiques à adopter les nouveaux repères imposés par ce qu'il décrit comme une « nouvelle école politique ».

Dans sa déclaration, il insiste sur la cohérence institutionnelle que la réforme introduit. Pour lui, le mandat présidentiel de sept ans renouvelable une seule fois offre au chef de l'État le temps nécessaire pour mener des réformes tout en garantissant l'alternance. Il présente ce choix comme une vision structurante. Il évoque aussi l'entrée du Bénin dans le bicaméralisme. Il considère le futur Sénat comme un instrument de stabilité, de paix et de consolidation démocratique. Il rappelle que cette orientation était portée de longue date par son camp politique.

Aristide Armand Adjibi commente également le réaménagement du mandat des députés à sept ans ainsi que les mesures visant à limiter la transhumance politique. Selon lui, ces changements renforcent la crédibilité du Parlement et protègent la volonté des électeurs.

C'est une vision, pas un bricolage. Le passage au bicaméralisme, avec un Sénat fort et clairement défini dans ses missions, marque une étape historique.

Ce Sénat, tel qu'imagine, sera un véritable rempart pour l'unité, la paix et la démocratie. Nous l'avons voulu, nous l'avons porté, et aujourd'hui nous le voyons enfin devenir réalité. Le mandat des députés réaménagé à 7 ans, accompagné de mesures contre la transhumance politique, renforce la crédibilité du Parlement et protège le choix des électeurs. C'est un signal fort envoyé à la classe politique : la loyauté compte, la cohérence compte, le respect du mandat compte. Nous sommes devant une réforme de fond, pensée pour durer et pour préparer l'avenir de notre République.

Aucun militant sincère ne peut rester indifférent face à une telle avancée. Nous avançons. Nous consolidons nos institutions. Nous construisons, vous et nous, un Bénin plus stable, plus ambitieux, plus respecté. Et nous continuerons. Parce que notre démocratie mérite le meilleur, et parce que l'histoire retiendra que nous avons choisi de la renforcer au moment où elle avait besoin d'un nouveau souffle.

Le Bénin gagne encore et nous en sommes fiers. Pourvu que les anciens élèves se transforment en nouveaux élèves pour cette nouvelle école politique afin que notre démocratie, sinon, notre modèle puisse prospérer.»

MESSAGE DU PRÉSIDENT JOSEPH FIFAMIN DJOGBÉNOU SUITE À LA MODIFICATION DE LA LOI FONDAMENTALE

# L'UP le Renouveau exprime sa reconnaissance aux députés de la majorité parlementaire



## MESSAGE DU PRÉSIDENT JOSEPH FIFAMIN DJOGBÉNOU SUITE À LA MODIFICATION DE LA LOI FONDAMENTALE

Béninoises, Béninois,

Mes chers compatriotes,

Aujourd'hui, notre Nation se dresse avec encore plus de fierté et de dignité, portée par ses couleurs et armée des moyens de sa stabilité et de son développement.

En choisissant de modifier la Constitution dans un esprit de concorde entre majorité et opposition, l'Assemblée nationale démontre, une fois de plus, sa capacité à puiser dans la diversité la force nécessaire pour prendre des décisions audacieuses qui renforcent notre République.

**Je salue l'ensemble de la Représentation nationale pour cette œuvre de salubrité politique, porteuse d'espoir et de progrès.**

**L'Union Progressiste le Renouveau exprime sa reconnaissance aux députés de la majorité parlementaire, et particulièrement à ceux de son Groupe, dont l'esprit de rassemblement, de dépassement et de responsabilité, tourné vers l'intérêt supérieur de l'Etat, constitue une leçon inspirante et engageante pour nous tous.**

Confiants et déterminés, œuvrons ensemble avec assurance pour accélérer le développement de notre pays.

Fait à Cotonou, le 15 novembre 2025

**Prof. Joseph Fifamin DJOGBÉNOU**

Président de l'Union Progressiste le Renouveau

## CFPO MIMAN-BÉNIN

**43 jeunes reçoivent des kits d'installation**

**Le Centre de Formation Professionnelle de Ouassaho (CFPO MIMAN-Bénin) a remis, jeudi 14 novembre 2025, des kits d'entrepreneuriat à quarante-trois jeunes issus de sa sixième promotion.** La cérémonie a réuni des représentants du monde artisanal, des autorités locales, des partenaires techniques et financiers sans oublier les familles des bénéficiaires.

Dans son intervention, le directeur du centre, Aristide Dosso, a rappelé que cette action s'inscrit dans la politique nationale de promotion de l'auto-emploi. Il a souligné que ces équipements constituent un appui à l'insertion professionnelle des jeunes formés dans les métiers artisanaux. Selon lui, « l'entrepreneuriat repose sur la discipline et la rigueur ». Il a exhorté les bénéficiaires à faire preuve de responsabilité dans l'utilisation du matériel reçu.

Les kits distribués couvrent l'ensemble des filières enseignées au centre afin de permettre aux nouveaux artisans de lancer ou renforcer leur activité. Cette dotation fait suite à un parcours de for-



mation conduit avec l'accompagnement de plusieurs partenaires, notamment l'Association suisse MIMAN-Bénin, des communes genevoises et l'Institut Robin des Bois.

Les responsables du centre ont salué l'appui du ministère de tutelle et la collaboration avec les or-

ganisations socioprofessionnelles locales. Ils estiment que cette initiative contribue à la lutte contre le chômage des jeunes et au développement économique des communautés.

Les lauréats ont exprimé leur satisfaction à recevoir ces outils qui leur ouvrent la perspective d'une

autonomie financière. La cérémonie s'est achevée par une séance photo et des échanges avec les invités.

# La Primeur COMMUNICATION

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE STRATEGIE  
ET DE CONSEIL EN COMMUNICATION

RCCM: RB/COT/20 A 56979  
IFU : 0202011402743



**Chez nous,  
c'est Chez vous !**



## NOS SERVICES

COMMUNICATIONS, INFORMATIQUE, RÉALISATION ET EDITION DE MAGAZINES, TRADUCTION, INTERPRÉTARIAT, ACTIVITÉS D'AGENCES DE PRESSE, PRESTATIONS DE SERVICES, ÉVÉNEMENTIEL, COMMERCE GÉNÉRAL ET DIVERS

### COMMUNICATIONS

- Rédactions et publications d'articles
- Production Audiovisuelle
- Gestion d'image
- Conception des supports de communication et de sensibilisation
- Création de site web et de vos plateformes digitales
- Coaching et mise en relation
- Reportage photo

### PRESSE

- Edition de journal et de magazine
- Proposition de contenu
- Publi-reportage (Presse écrite, Audiovisuel)
- Activités d'agences de presse
- Etc...

### PRESTATION DE SERVICES

- Travaux d'imprimerie
- Sérigraphie
- Etc...

### ÉVÉNEMENTIEL

- Location de salle
- Décoration interieure et exterieure
- Planification des evenements
- Services traiteurs
- Impressario
- Sonorisation

### TRADUCTION

- Traitement d'une langue à une autre

### INFORMATIQUE



+229 96 11 35 32



COTONOU/MENONTIN  
Pavé «La santé N°1» à Côté (200 mètres) de la pharmacie Kindonou 1er immeuble à étage après le carrefour Cotonou